

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/065bb11ee2dcf6c8c6440a76>

Date d'obtention : 2020-10-12 19:55:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape préliminaire- parler à l'auteur du signalement et à la victime (établir un climat de confiance) 2- utiliser la trousse pour évaluer (Grille d'évaluation) l'incident amorce,nature,intention et étendue. 3- vérification de l'information (qui est impliqué) compléter la grille d'évaluation de l'incident avec chacun d'eux. Parler seul à seul..insister sur l'importance de rétablir la vie privée de la victime et insister pour qu'ils ébruient l'évènement . 4- En fonction des éléments obtenues, si l'évènement a un caractère malveillant on doit contacter la police (saisie des l'appareils) . Si l'évènement a une intention de nature impulsive, rencontrer le jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. Confisquer l'appareil et communiquer avec le service de police. En fonction des éléments recueillies il est important de tenir compte de la politique de mon établissement de manière à encadrera le suivi et les mesures à suivre pour la suite des choses. Ne jamais consulter les photos ou vidéo).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En présence d'un acte impulsif et non malveillant il faut également communiquer avec le service de police à la fin de son intervention. Le service de police , en plus de remettre les appareils, offrira un suivi des jeunes impliqués (sensibilisation sexto).

La collaboration est souhaité bien entendu et en cas de non collaboration on doit communiquer avec le service de police.

En utilisant la grille sexto pour tout les jeunes impliqués je m'assure de suivre les étapes et de bien encadrer ma démarche.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'instigateur et vérifier avec la grille d'évaluation la nature de son son comportement.

Il faut utiliser son jugement afin d'établir l'intention. La grille m'aidera à faire la lumière mais je sais que j'ai tendance à voir de la malveillance dans ce genre d'événement de la manipulation, du chantage...Je préfère de loin prévenir, éduquer nos jeunes à faire attention. L'impact des réseaux sur la vie des jeunes me préoccupe. Appeler les parents aussi ce n'est pas facile..on imagine facilement les discussions et les actions qui vont suivre. Merci!



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

